

Inscription & Règlement de la compétition de rodéo EQUIBLUES 2009

A) Règles de base:

1. Peut participer à la compétition toute personne majeure faisant partie d'une association de Rodéo reconnue par Equiblues (ex : IRCA, ERCA, BBRA, PRCA....) ou bien capable de prouver son expérience en la matière (ex : lettre de recommandation...)
- Une personne mineure devra produire un document signé de l'autorité d'un tuteur.
2. Tout participant devra signer une attestation de décharge de toute responsabilité envers Equiblues, les associations et les stock contractors qui participent au rodéo.
3. Les personnes travaillant à l'intérieur de l'arène de rodéo et les employés tels : secrétaires, annonceurs, stock contractor, chronométreurs... doivent être en possession d'une carte de membres d'une association de rodeo reconnue par Equiblues, ou avec l'accord de Equiblues même.
4. Tous les Cow-boys qui participent à la compétition seront disponibles pour participer à la parade de grande entrée, suivant la demande de l'organisateur.

B) Pour concourir

1. Il faudra présenter une carte de membre d'une association de Rodéo reconnue par Equiblues
2. Le coût de la carte est fixé par le conseil d'administration de chaque association.
3. Le détenteur d'une carte de membre d'association de rodéo doit se conformer aux règlements de Equiblues.
4. Chaque concurrent doit concourir le jour désigné par le secrétaire de rodéo.
5. Le stock contractor se réserve le droit de refuser des compétiteurs sans carte de membre d'une association de rodéo. Il doit préalablement aviser le secrétariat d'Équiblues, dans un délai raisonnable afin que les compétiteurs soient à temps de s'inscrire à une des associations de rodéo présentes sur le site.

C) Engagement et responsabilité

1. Chaque concurrent s'engage à respecter, intégralement et sans restriction tous les règlements. Ne pas connaître les règlements ne pourra être retenu comme excuse en cas d'infraction.
2. Un concurrent s'inscrivant avec la carte de membre de quelqu'un d'autre, sera automatiquement disqualifié de la compétition.
3. Le conseil d'administration peut retirer le privilège de concourir à quiconque contrevient aux règlements, ou dont la conduite et les activités sont jugées nuisibles. Un concurrent peut donc être disqualifié pour une des raisons suivantes :
 - a) Un chèque sans provision.
 - b) Se battre dans les arènes, sur le terrain ou dans la ville où a lieu un rodéo.
 - c) Maltraiter les animaux.
 - d) Discuter la décision des officiels et/ou établir un contact physique avec ceux-ci.
 - e) Faire des remarques désobligeantes et/ou mal se conduire envers la direction, les promoteurs, les commanditaires ou tout autre officiel.
 - f) Être en possession de boisson alcoolisée ou drogue dans les arènes ou derrière les chutes durant un rodéo. Pénétrer dans les arènes sous l'influence d'alcool ou de drogue. Si un officiel demande une vérification du compétiteur pour l'alcool ou drogue, il doit aller se faire examiner par l'équipe médicale.

g) Ne pas être vêtu tel que le spécifie le règlement de l'habillement. (Voir article D)

D) Habillement

1. Lorsqu'un numéro de participant ou dossard est fourni, tous les participants doivent porter ces numéros pour entrer dans les arènes pour participer. Toute personne qui refuse ne pourra pas participer à la compétition.

- Les numéros doivent être portés de façon à être visibles.

2. - Tous les membres ou employés dans les arènes, derrière les chutes ou sur l'estrade d'annonceur, doivent porter une heure avant le rodéo des chemises à manche longues ou courtes avec col (manches longues déroulées), un chapeau propre, des jeans propres et des bottes western.

- Tous les participants à la compétition devront porter une heure avant le rodéo :

- des chemises à manches longues avec col (manches déroulées) sauf pour la monte des chevaux sauvages sans selle et la monte des taureaux sauvages, où l'on pourra rouler une (1) manche jusqu'au coude,

- un chapeau propre

- bottes western ou lacers.

E) Règlement de sécurité

Ces règlements ont pour but d'assurer la sécurité du public, des participants et des animaux avant tout et doivent être respectés de tous.

1. les arènes et les enclos de stationnement et de tri, et les bucking chutes doivent être fabriqués de manière à ne pas blesser les animaux et à garantir une sécurité aux concurrents.

2. Les dimensions des enclos de stationnement des animaux et de tri de bétail devront être suffisamment grandes pour garantir les déplacements des animaux en toute sécurité.

3. La hauteur et l'épaisseur des barres de l'arène devront garantir au public une sécurité totale pendant les montes en rodéo

4. Un premier répondant et/ou ambulance et/ou équipe médicale sera présent durant les performances et donnera les soins appropriés aux blessures des participants..

5. Durant les épreuves de bull riding, deux (2) "bullfighters" compétents seront dans les arènes durant chaque performance.

F) Soins des animaux

1. Il est strictement défendu de maltraiter les animaux. Seul l'équipement approuvé pour faire "bronquer" les animaux sera utilisé. Si un animal se blesse ou est malade, il ne peut être utilisé pour la compétition.

2. Un vétérinaire devra être présent ou disponible à chaque rodéo et examinera, traitera ou conseillera des dispositions à prendre pour des animaux blessés après les avoir retirés de l'arène.

3. Un moyen de transport adéquat sur lequel un animal blessé pourra être transporté sans causer de blessures additionnelles doit être disponible à tous les rodéos pour déplacer les animaux hors du manège en cas de blessure.

4. Les chutes, corrals, mangeoires etc..., doivent être construites de façon à prévenir les blessures au bétail. Tout espace dans lequel le bétail est gardé ainsi que les arènes doivent être libres de roche, trous et/ou obstacles. Les juges devront déterminer les conditions sécuritaires ci-dessus. Tout l'entretien et tous les coûts de réparation seront supportés par le propriétaire des chutes, corrals, mangeoires etc.

5. Les employés de l'arène peuvent être congédiés et/ou les participants disqualifiés pour mauvais traitement du bétail. Les juges, directeurs, stock contractors et autres participants seront responsables de mettre en application ce règlement.

6. Le bétail qui devient excessivement agité dans les chutes devra être libéré ou passé dans une autre chute.

7. Toutes les "flanks " doivent être munies d'une doublure de protection en mouton ou en néoprène et doivent être d'un type de libération rapide. Les "flanks" doivent être fixées sur l'animal de façon à ce que la portion doublure couvre le ventre et les flancs et doivent être gardés en bon état. Aucun clou, éperons ou objet étranger ne sera toléré sur les flanks.

8. Tout individu qui abuse délibérément du bétail dans ou dehors des arènes sera expulsé de l'arène, et disqualifié du rodéo.

G) Le Stock Contractor

La personne qui fournit les animaux nécessaires pour le fonctionnement du rodéo. Celui ci peut fournir le bétail pour toutes les épreuves, ou compléter le nombre d'animaux nécessaire pour une ou plusieurs disciplines. Il devra se tenir aux règles suivantes :

1. Tous les chevaux participant à la compétition (brancos et chevaux de pick up man) qui auront le droit d'accéder aux arènes et aux enclos de tri, devront obligatoirement être muni d'un carnet sanitaire en règle, avec vaccin en cours de validité contre la grippe et la rage.

2. Les brancos utilisés dans les montes des chevaux sauvages doivent être d'un minimum de 400 kg, indépendamment qu'ils soient entiers, castrés, ou des juments.

3. Tous les brancos doivent être marqués ou numérotés lisiblement avant le tirage au sort.

4. Tous les taureaux participant à la compétition qui auront le droit d'accéder aux arènes et aux enclos de tri, devront être munis d'une carte d'identification, et d'un résultat négatif en cours de validité aux examens de Leucose, brucellose et tuberculine.

5. Les taureaux utilisés dans la monte des taureaux sauvages doivent être d'un minimum de 600 kg, indépendamment qu'ils soient entiers ou castrés.

6. Tous les taureaux doivent être marqués ou numérotés lisiblement avant le tirage au sort.

7. Le stock contractor peut faire "bucker" seulement des bovins ou chevaux, pas de phénomènes (mules, yaks, buffalo, etc.).

8. Il est entendu entre les officiels, le conseil d'administration et les producteurs, que du bétail non qualifié ne sera pas utilisé.

9. Chaque stock contractor a le droit de choisir son propre personnel derrière les chutes, comme helpers, comme pick up men, etc... et il se réserve la possibilité de ne pas accepter en proximité des chutes ou des animaux outre personnes que son staff, les compétiteurs, les juges et le directeur d'arène.

H) Inscription au rodéo

1. Places disponibles :

- Bareback Bronc Riding : à déterminer

- Bull Riding : à déterminer

+ Finales.

2. Le coût des inscriptions est d'un montant de 80 euros par discipline à laquelle le concurrent participe. Une inscription avant le jeudi donne droit à l'accès gratuit aux trois soirées concerts et à quatre tickets repas.

3. Les inscriptions seront ouvertes à partir du **1^{er} mai 2009** et elles s'arrêteront le **20 juillet 2009**.

3. Les inscriptions se feront par email directement sur l'adresse d'Equiblues ou sur l'adresse des associations de rodéo reconnue par Equiblues même.

4 Des inscriptions seront acceptées directement sur place au cas où se libèrent des places disponibles

5. Une réponse de confirmation de la part d'Equiblues ou des associations de rodéo reconnue sera donnée avant le 31 juillet. Les inscriptions seront payées par chèque à l'adresse d'Equiblues.

Toute inscription ne sera pas prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement.

6. Les cow-boys qui s'inscrivent après la date limite ou après qu'il n'y ait plus de places disponibles pour monter, seront considérés comme réserves au cas où se libèrent des places.

***** En dernière page les adresses mail auxquelles s'inscrire et l'adresse où envoyer les règlements.**

I) Finales

1. Les 10 meilleurs concurrents éligibles de chaque discipline auront le privilège d'accéder aux finales du dimanche

2. Tous les compétiteurs participant à la finale auront les mêmes droits et privilèges.

3. Aux finales tous les participants doivent faire confirmer leur présence.

4. Les animaux qui seront choisis par les juges pour les finales, le seront parmi les meilleurs des jours précédents

5. Les champions seront les concurrents qui auront accumulé le plus de points durant tout le week-end, incluant la finale.

6. Dans un cas d'égalité après la finale, les personnes concernées doivent concourir de nouveau pour déterminer le champion.

7. Equiblues sera responsable de tous les trophées et sommes remis.

8. L'argent gagné durant les finales sera remis à la fin de la dernière journée de compétition.

J) Tirage au sort

1. Tous les Cow-boys et les juges seront présents au moment du tirage au sort qui se tiendra le mercredi **12 Août à 19 heures**, de façon à ce que tout participant puisse en être témoin.

2. Le tirage au sort des animaux de la finale, sera fait dimanche **16 août à 12h00** parmi les 9 finalistes et par rapport à leur classement.

3. Les numéros pour le tirage au sort seront de format uniforme et seront pignés par chaque cow-boy.

4. Si un concurrent ne peut pas être présent aux tirages au sort, il aura le droit de déléguer quelqu'un qui puisse piger à sa place.

5. Par rapport de la date et heure d'inscription par mail de chaque concurrent, l'ordre de pige des participants sera établie. Une preuve devra être fournie par le concurrent pour en confirmer la validité.

6. Dans toute épreuve, le tirage sera affiché au moins 2 heures avant chaque performance.

7. Aucun concurrent ne peut concourir sur la même tête deux fois dans la même journée. Si le même animal est re-pigné, le cow-boy pigera un autre animal.

8. Dans toutes les épreuves de monte, aucun nouvel animal ne sera mis dans la pige à moins qu'il n'ait "bucké" antérieurement.

9. Si une erreur est commise lors de la pige, la pige sera recommencée à partir de l'erreur. Si l'erreur est découverte après que le concurrent ait participé, la performance se déroulera telle qu'affichée et sera acceptée telle quelle par les compétiteurs.

10. N'importe quelle personne qui obtient une entrée par falsification sera retirée de la pige, ou si elle a déjà concouru, sera disqualifiée.

11. La pige des animaux, les temps et les pointages doivent être inscrits à l'encre. Tout changement doit être expliqué.

K) Turn out

1. Si un cow-boy refuse de monter un animal après le tirage au sort, il sera disqualifié pour l'épreuve en question et il ne sera pas remboursé.

2. Si une place se libère au moins deux heures avant le début de la compétition, un cow-boy réserve pourra s'inscrire et prendre la place du turn out. La monte sera valable pour la

compétition.

3. Dans le cas où la place se libère moins de 2 heures avant le début de la compétition, le stock contractor pourra offrir la monte à une personne afin de l'encourager pour monter ou pour sortir l'animal. La monte ne sera pas valable pour la compétition.

L) Élimination de bétail

1. Les animaux des épreuves de monte, peuvent être non qualifiés pour les raisons suivantes:
 - a) Ne pas avoir été jugé par chacun des juges assez performant durant la première compétition.
 - b) Animaux qui sont dangereux dans les chutes.
 - c) Animaux blessés au flanc ou avec tout autre blessure qui puisse gêner sa performance.
2. Si un animal ne donne pas l'effort attendu, le stock contractor aura l'option de cesser d'utiliser le dit animal pour le reste du rodéo.
- 3) Le re-ride n'existe pas, c'est à dire que si le "flank" tombe, et que le concurrent a réussi à tenir les 8 secondes réglementaires sans infraction, ce dernier devra accepter son pointage. La monte reste aussi valable dans le cas où un animal tombe, ou qu'il vienne en collision avec le cheval du pick up man avant le sonné des 8 secondes.
 - Les juges se laissent le privilège de ne plus accepter cet animal durant les compétitions suivantes.

M) Les juges de rodéo

1. Tous les juges connaîtront et comprendront tous les règlements qui dirigent le rodéo tel que décrit dans le livre de règlements et seront responsables d'imposer ces règlements et de les appliquer avec vigueur (sous peine de disqualification).

2. Les juges du rodéo Equiblues 2009 viendront spécialement du Texas. En 2009, John Burris fera office de chute boss.



John Vincent Burris
Chute Boss

Doug Adams :
Texas A&M graduate College
National finals Rodeo Team.
Professional Horse Trainer.
PRCA Bull Rider Top 30.
PBR and ABBI Judge



Dale Lynn Mitschke
Rodeo Judge

3. Des vestes de juges ou chemises sont fournies aux juges afin de mieux les identifier. Ils seront responsables de l'entretien de celles-ci et ils les porteront durant toutes les performances de rodéo auxquelles ils participeront en tant que juge.
4. Si quelque chose arrive à un juge durant un rodéo en cours et qu'il ne peut ou ne veut pas juger le restant du rodéo, un nouveau juge sera demandé.
5. Tous les juges qui violent les règlements ou qui prennent une décision qui va à l'encontre des règlements seront suspendus de leurs fonctions par la direction de Equiblues.
6. Les juges doivent remettre leurs feuilles immédiatement après chaque performance
7. Les juges, ainsi que le secrétaire de rodéo devront être sur l'emplacement du rodéo ou disponibles au moins deux heures avant la première performance.
8. Le juge ne peut pas être remplacé sauf en cas de maladie ou blessure grave une fois que le rodéo a commencé.
9. Les juges devront vérifier que le sol des arènes soit hersé, arrosé et travaillé à leur satisfaction.

N) Méthode de jugement et Système de pointage

1. Les pointages des juges doivent être de 1 jusqu'à 25 sur le participant et de 1 jusqu'à 25 pour l'animal, pour un total de 50 de chaque côté, faisant une possibilité d'un total de 100. Le pointage sera évalué selon la performance de l'animal et du cow-boy.
2. Les pointages des juges doivent être annoncés publiquement après chaque participation des concurrents.
3. Dans les épreuves de monte, le juge laissera tomber un drapeau aussitôt qu'il disqualifie un concurrent, mais le juge regardera la performance entière.
4. Dans une épreuve de monte, un juge devra utiliser une montre d'arrêt pour déterminer une monte qualifiée.
5. Les points attribués à n'importe quel cow-boy seront utilisés pour déterminer le "all around cow-boy", à condition que celui participe à plusieurs épreuves et qu'il ait obtenu des points dans les deux (2) disciplines.
6. Les feuilles de juges doivent être affichées au même endroit que le règlement et le tirage au sort, dans un délai de 60 minutes après chaque performance dans un endroit qui peut être vu de tous les compétiteurs.
7. Il est impératif qu'un chronomètre manuel avec déclencheur automatique de signal sonore soit présent dans chaque performance, et que deux chronomètres manuels supplémentaires soient utilisés par les juges.
8. Durant toute épreuve de bronchage, si la musique de fond n'est pas réduite ou éliminée, un signal sonore supplémentaire devra être fourni.
9. Il ne sera pas permis au concurrent de parler au juge au sujet de son pointage durant une performance.
10. Si, dans l'opinion des juges, un concurrent fait plus de 3 efforts pour sortir un animal nerveux des chutes et est incapable de le faire, les juges pourront le disqualifier.

O) Monte des chevaux sauvages sans selle "BAREBACK BRONC RIDING"

1. Le participant doit se servir d'une "rigging" réglementaire, des "chaps" et des éperons.
2. Le corps de la "rigging" ne doit pas dépasser 25 cm de largeur dans la région de la poignée. Aucune poignée de métal ou fibre de verre ne sera acceptée.
3. Un coussinet "pad" doit être ajouté à la rigging afin de protéger le dos de l'animal. Le coussinet doit dépasser la "rigging" d'au moins 10 cm à l'arrière. Les sangles doivent avoir au moins 20cm de large. Les juges inspectent les sangles "rigging" et coussinets.
4. On peut utiliser de l'arcanson et "tape" sur le gant et la poignée. Aucune autre matière collante n'est tolérée.
5. La durée de la monte est de 8 secondes. Le temps débute lorsque les antérieurs de l'animal touchent par terre dehors de la chute de départ.
6. Le participant sera disqualifié pour les raisons suivantes:
 - a) avoir des roulettes d'éperons coupantes;
 - b) avoir des roulettes barrées;
 - c) ne pas marquer l'animal à la sortie;
 - d) ne pas tenir les 8 secondes réglementaires;
 - e) se toucher, toucher à l'animal ou à son équipement de sa main libre;
 - f) ne pas avoir fini les 8 secondes avec la main dans la poignée.
6. Un concurrent a droit seulement à 1 personne pour l'aider, celle-ci doit être déjà

inscrite dans le rodéo en cours dans n'importe quelle discipline.

7. Le cavalier doit être au-dessus de sa chute avec son gant prêt, après que son prédécesseur soit sorti.

8. Si un cheval renverse dans la chute ou en changeant de chute brise l'équipement du compétiteur, faisant en sorte qu'il ne peut performer, le compétiteur peut se retirer de la compétition et se faire rembourser ses entrées.

9. Les Latigos en cuir et en nylon sont acceptés.

P) Épreuve monte de chevaux sauvages seulement

1. Les éperons des participants doivent être placés au-dessus de la cassure de l'épaule du cheval et doivent toucher l'animal quand les pieds avant du cheval touchent le sol à sa sortie de la chute "mark out".

2. Si le cheval s'arrête en sortant de la chute, chacun des juges ou les deux, peuvent dire au concurrent d'enlever ses pieds du cou du cheval et l'éperonner dans le ventre. Le premier saut qualifié sera alors ignoré, la discrétion des juges sera utilisée. Le concurrent peut être disqualifié de ne pas avoir suivi les instructions des juges d'enlever ses pieds du cou du cheval figé dans la chute.

Q) Monte des taureaux sauvages

"BULL RIDING"

1. La monte est effectuée avec une "bull rope", une cloche, un gant, des éperons, des chaps (à la discrétion du juge).

2. La durée de la monte est de 8 secondes. Le temps débute lorsque les antérieurs de l'animal se posent par terre dehors de la chute de départ.

3. Le participant se sert seulement d'une main et d'une corde amovible avec ou sans poignée. Il ne peut y avoir de nœud qui empêche la corde de se défaire lorsque le cavalier débarque. Il doit y avoir au moins une cloche après la corde lorsque le taureau quitte la chute. Pas de cloche, pas de pointage. La cloche doit être sous le ventre du taureau. Le participant doit se servir d'une cloche standard spécialement pour cette épreuve.

4. Le participant a droit à une seule personne pour l'aider à serrer sa bull rope (celui-ci doit être inscrit dans le rodéo en court dans n'importe quelle discipline).

5. Le participant reçoit un pointage s'il termine la monte avec n'importe laquelle des parties de la corde dans sa main, en autant qu'il n'a pas touché le sol.

6. Seuls l'arcanson et le "saddle soap" sont permis sur la corde et le gant.

7. Le participant ne pourra resserrer ou replacer sa corde plus de 2 fois si le taureau se tient raisonnablement bien dans la chute.

8. Aucun nœud, broche, anneau ou autre, servant à accrocher les éperons dans la corde, ne seront permis.

9. Les taureaux avec des cornes trop dangereuses, selon l'opinion du directeur de l'épreuve, devront avoir les cornes coupées ou ne seront pas inclus dans le tirage au sort.

10. Il doit y avoir deux "bullfighters" compétents durant chaque performance

11. Tout participant devra obligatoirement porter une veste de protection.

12. Le participant sera disqualifié pour les raisons suivantes:

a) ne pas tenir les 8 secondes réglementaires;

b) se toucher, toucher à l'animal ou à son équipement de sa main libre;

c) Si l'animal est coupé par les éperons trop coupants du participant selon la discrétion du juge.

R) Directeur d'aréna : Tim Edge

1. Celui-ci a tous les pouvoirs concernant le bon fonctionnement du rodéo.

2. Il doit être en contact en tout temps avec le secrétaire de rodéo durant les performances.

3. En aucun temps, les compétiteurs doivent adresser la parole à un juge, dans les arènes, pour toutes questions ou explications, ils doivent s'adresser au directeur d'arène.
4. Il doit y avoir un directeur d'arène pendant tout le rodéo.

S) Rodéo reporté

1. Dans l'éventualité où la météo ne le permettrait pas, si une performance est reportée et que les concurrents ne puissent être là pour la performance reportée, ils devront en aviser le secrétaire pour être remboursés.
2. L'ensemble des stocks contractors ou le conseil d'administration a l'autorité de reporter le rodéo ou l'une des performances.

T) Bulletin de vote

Animaux

Tous les participants sont éligibles à voter pour les meilleurs animaux du week-end. (Dimanche matin avant le tirage au sort)

Les concurrents devront inscrire deux choix de préférence sur leur bulletin de vote.

L'animal de chaque discipline qui aura eu le plus de préférences sera élu meilleur animal de Equiblues.

U) Assurances

Les compétiteurs devront fournir à l'organisateur un certificat de sécurité sociale du pays d'origine ou une copie d'un contrat d'assurance privée les couvrant en cas d'accident.

Adresses utiles :

- a) Equiblues - Chomette – 07320 Saint Agrève - email : equiblues@equiblues.com
Téléphone : 06.70.71.79.48.
- b) Italian Rodeo Cowboys Association : lalien@fastwebnet.it
- c) Micol Fontana : Micol.Fontana@libero.it
- d) Tim Edge : Arena Director pastiscowboy@yahoo.com Téléphone : 001 403 605 0357.
- e) William Coulomb, responsable Phil Western Roping Cup : franceroping@hotmail.fr Téléphone : 06.75.21.55.98.
- f) Stefano Baldon : Téléphone : baldonstefano@yahoo.it (39) 34.01.69.17.13.

Montant et Répartition des Primes

Classement	Bull Riding	Bareback Bronc Riding
1er	2500	1800
2ème	1500	1300
3ème	1000	900
4ème	600	500
5ème	400	300
6ème	200	200
Total des primes	6200 €	5000 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remplir **LISIBLEMENT** et à renvoyer de préférence avec votre règlement avant le **15 juillet 2009** à :
EQUIBLUES – Chomette – 07320 Saint Agrève - Tél : 04.75.30.25.43 ou 06.70.71.79.48.

ATTENTION ! Le nombre de participants est limité. Vous devez renvoyer un seul bulletin par participant, la photocopie de votre carte de membre d'une association de rodéo ou une lettre de recommandation, une décharge et un exemplaire du règlement signés.

Nom du Cow-boy

Prénom

Adresse.....

Localité Code postal.....

Téléphone Portable

E.mail (lisible)

Membre de : ERCA - IRCA - BBRA - NRA

<i>EPREUVES</i>	Prix d'inscription	Nombre	Doit
<i>Bull Riding</i>	<i>80€</i>		
<i>Bareback Bronc Riding</i>	<i>80€</i>		
		TOTAL :	

Rappels Importants :

Les compétiteurs devront fournir à l'organisateur un certificat de sécurité sociale du pays d'origine ou une copie d'un contrat d'assurance privée les couvrant en cas d'accident.

Ne pas oublier de signer et de joindre les décharges ci-dessous



DECHARGE / AUTORISATION DE PRISE DE VUE

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

e.mail : Tél :

Déclare m'être inscrit à la compétition de RODEO de mon plein gré et avoir bien conscience des risques que j'encours en pratiquant ce sport.

Je déclare être couvert par une assurance sociale ou privée en cas d'accident.

Je **décharge** donc de toute responsabilité : Equiblues, Clayland Ranch, WL Ranch, CJ Ranch et Bucking Ranch pour tout accident dont je pourrais être victime pendant cette compétition.

J'autorise Equiblues ou tout autre prestataire engagé par Equiblues à effectuer des prises de vues, films, photos, pendant la durée du festival, et à les diffuser sur tous les types de médias.

Signature :

Date :



Waiver of responsibility/ Media rights authorization

I, the undersigned:

Family name:

First names:

Address:

Phone number:

Declare that I have entered the Rodeo Competition of my own free will and that I am fully aware of all the risks that I may encounter while participating in this activity.

I also declare that I am covered by government or private insurance in case of any accident or misadventure during this competition.

In consequence of this fact I completely absolve Equiblues, Clayland Ranch, WL Ranch, CJ Ranch and Bucking Ranch from any responsibility of any kind for any accident that I may be a victim of during this competition.

I authorize Equiblues, or any other service provider or entity engaged by Equiblues, to make any video, films, photos and recordings etc for the duration of the Festival and to freely distribute these through any type of media.

Signature :

Date :